Journal de Roubaix

Cinquante-huitième année. — N° 183. ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix MERCREDI 2 JUILLET 1913.

ABONNEMENTS & ANNONCES
A ROUBAIX..... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING..... Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33.
A MOUSCRON..... Chez M. Henri Leroux, rue de la Station.
A TOURNAI..... Chez M. Verdière, rue Saint-Jacques, 7.
A PARIS..... Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des Gares et principaux Kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages
BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240
TOUS LES JOURS SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes ..... Trois mois.. 5 francs; Six mois.... 9 —; Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 20, RUE FEYDEAU

TAPIS d'ORIENT
Importation directe
Authenticité garantie
L. VAN PETEGHEM
57-59 bis, rue Nationale
LILLE

NOMBREUSES ARRESTATIONS D'ANTIMILITARISTES

Le Tour de France Cycliste. = Un Drame à Roubaix

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Loi de Trois Ans

Les contre-projets de MM. Pasqual, Lefol, Thalamas, Réville sont rejetés ou retirés
M. Paul Boncour défend le service de trente mois

Paris, 1er juillet 1913.

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 15.

LE SERVICE DE TROIS ANS

La Chambre reprend la suite de la discussion du projet relatif au service de trois ans.

UN CONTRE-PROJET DE M. PASCAL EST REPOUSSE

Toute la séance a été occupée par deux contre-projets tendant encore à maintenir le service de deux ans.

Le premier était de M. Pasqual. Il tendait, tout en maintenant le service de deux ans, à le faire précéder d'une instruction militaire préparatoire; de dix-huit ans jusqu'à leur incorporation les jeunes gens auraient été tenus de suivre trois dimanches par mois, dans l'après-midi, des séances d'instruction militaire.

Après que M. Pasqual eut défendu son contre-projet, un socialiste unifié, M. Raffin-Dugens, l'a appuyé et s'est livré, pendant une heure, à d'interminables controverses sur le service de trois ans, sur le rôle des instituteurs en cas de guerre et sur la campagne de 1870.

Par 427 voix contre 129, le contre-projet de M. Pasqual a été repoussé.

UN CONTRE-PROJET DE M. LEFOL

M. Lefol montre à la tribune pour y développer un contre-projet analogue.

Il parle au milieu de l'indifférence générale et personne n'entend un mot de ce qu'il lit. Il descend même de la tribune sans qu'on s'en aperçoive.

Voix nombreuses : Clôture ! Clôture !

M. BRACKE CONTRE LA CLOTURE

M. Bracke a la parole contre la clôture. Il commence un long discours contre ce qu'il appelle le casernement prémature.

La suite en est renvoyée à cet après-midi, et la séance est levée à midi 5.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. Deschanel, président

La séance annoncée pour 2 heures est ouverte à 2 heures 25.

LE SERVICE DE TROIS ANS

M. BRACKE TERMINE SON DISCOURS

M. Bracke continue son discours et recommence ses explications sur le rôle des socialistes, tant en France qu'en Allemagne. Ils ne veulent pas désarmer leur patrie, mais ils entendent poursuivre une œuvre de paix universelle.

M. Bracke. — Je me refuse à prendre au sérieux les arguments produits en faveur des trois ans. Pourquoi, n'a-t-on pas accepté la proposition Vaillant d'aller porter devant le pays ce problème militaire? C'est parce que vous connaissiez d'avance sa réponse. (Interruptions au centre et à droite.)

M. PAUL BONCOUR

Voix diverses : Aux voix !

M. Tournade. — Le projet Lefol sur lequel vous parlez est retiré.

M. Bracke. — On ne peut pas retirer un projet quand un orateur est à la tribune. Plusieurs généraux sont opposés aux trois ans. Ces généraux sont surveillés. Une circulaire récente soumet également à la surveillance d'une basse police les officiers hostiles aux trois ans. Ces procédés sont intolérables.

LE CONTRE-PROJET DE M. THALAMAS

M. Bracke en a fini. Et, comme M. Lefol déclare retirer son contre-projet, on passe à l'examen de celui de M. Thalamas.

Ce contre-projet maintient le service de deux ans pour l'infanterie et organise celui de trente mois pour la cavalerie et l'artillerie. L'incorporation a lieu chaque année en deux appels en mars et en octobre. Le projet prévoit encore la préparation militaire obligatoire, l'organisation des réserves, le recrutement régional, l'établissement de camp d'instruction, l'appel à la main-d'œuvre civile.

M. Le Hérissé, *président de la Commission*, déclare ne pouvoir accepter ce contre-projet que d'ailleurs M. Thalamas consent à retirer, tant il est sûr d'aller au-devant dun échec retentissant.

LE CONTRE-PROJET DE M. REVILLE

M. Reville vient défendre un autre contre-projet qui établit le service de 28 mois pour tous les Français avec certaines exceptions.

A main levée le contre-projet est repoussé.

LE SERVICE DE TRENTE MOIS PRESENTE PAR M. PAUL-BONCOUR

La parole est à M. Boncour pour exposer le contre-projet qu'il a signé avec M. Messimy fixant à 30 mois la durée du service militaire.

M. P. Boncour. — Ce contre-projet s'inspire des idées du Gouvernement. Comme lui nous estimons que nous devons faire un effort héroïque pour la défense du pays. Nous ne différons de lui que parce que nous estimons que cet effort il faut le faire dans le sens que nous avons fait depuis quarante ans. Depuis quarante ans quels aient été les accroissements militaires de l'Allemagne, jamais un Gouvernement n'a recouru à une augmentation de service. (Applaudissements à l'extrême-gauche et sur les bancs radicaux-socialistes.)

Les effectifs, c'est dans les réserves qu'il faut les chercher. A âge égal et de classe égale, le réserviste français l'emporte sur les autres. (Applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche.)

Tout le problème, en se mettant au-dessus de toute question de parti, c'est de constituer notre force sur ces réserves, en les maintenant dans un état constant d'entraînement, en les encadrant solidement. Le Gouvernement pose un principe excellent, mais dont l'application est des plus contestable : la permanence des effectifs. Ce principe nous l'acceptons, mais nous l'appliquons différemment, car la permanence des effectifs qui nous intéresse est celle des effectifs mobilisables.

Il suffit que le Gouvernement affirme qu'il le lui faut, nous le lui accordons. C'est 50.000 hommes que le Gouvernement compte ainsi apporter au renforcement de la couverture. Le projet que nous vous soumettons donnera ces 50.000 hommes avec la permanence des effectifs et sans toucher aux unités de l'intérieur.

Pourquoi ne pas accepter la suppression des emplois militaires et leur remplacement par la main-d'œuvre civile? D'ailleurs, si le Gouvernement n'en prend pas le parti, il aura beau relever les effectifs de ses unités il n'en aura pas plus qu'aujourd'hui en service effectif. Le filtrage se fera de tous les côtés, sous tous les prétextes.

Ce fut une faute, il faut l'avouer, au lendemain de la loi de 1905, de ne pas augmenter d'une au moins les périodes militaires. Il faut que l'encadrement de nos réserves soit permanent, assuré toute l'année, car nos unités de guerre ce n'est pas l'active seule ni les réserves seules.

Ce que nous demandons, c'est la prise en considération seulement de notre contre-projet, le renvoi à la Commission. Nos collègues pourront venir et demander telles modifications et le Gouvernement nous apporterait sa collaboration. Il faudrait que la loi fut votée, sinon par l'unanimité, du moins par la grande majorité, afin qu'elle aille dire chez nos amis et alliés que la France est toujours unie et qu'elle aille donner au pays, c'est-à-dire à ceux sur qui doit porter tout le poids du sacrifice, cette allégresse d'où peut dépendre au jour du danger la victoire. (Applaudissements vifs et prolongés à gauche et à l'extrême-gauche.)

La suite est renvoyée à mercredi matin.

La séance est levée à 7 h. 45.

INFORMATIONS

La déclaration obligatoire de la tuberculose

Paris, 1er juillet. — L'Académie de Médecine s'est prononcée, par 51 voix contre 35, sur 86 votants, pour la déclaration obligatoire de la tuberculose.

Les chiens sanitaires à la revue de Longchamp

Paris, 1er juillet. — A la suite d'une expérience faite, la semaine dernière, en présence du général Clergerie, chef d'état-major du gouvernement militaire de Paris, les chiens sanitaires ont été admis à participer officiellement à la revue du 14 juillet.

Le scandale des jeux

Paris, 1er juillet. — M. Berry a écrit à M. Ratier, garde des sceaux, pour lui demander d'accepter une question, vendredi, sur l'affaire du rapport Aschwanden, relatif aux jeux.

Une bombe fait explosion chez le maire d'Aix

Aix-en-Provence, 1er juillet. — Une bombe déposée contre la maison de M. Bertrand, maire d'Aix, a fait explosion, brisant les vitres de toutes les maisons à cinquante mètres à la ronde. Les dégâts sont purement matériels.

Le voyage des souverains italiens

Pise, 1er juillet. — Les souverains, accompagnés par le marquis di San Giuliano, sont partis, en train spécial, à destination de Kiel et Stockholm.

Au Vatican. — Deux causes françaises

Rome, 1er juillet. — La Congrégation des Rites s'est occupée, aujourd'hui, de la cause de la béatification et de la canonisation de Joseph-Armand Passarat, de la Congrégation des Rédemptoristes, et de Catherine de Francheville, fondatrice des Filles de Marie, du diocèse de Vannes.

Entrevue Berchtold-di San Giuliano

Vienne, 1er juillet. — Le bruit d'une entrevue du ministre Berchtold et de son collègue italien, le marquis di San Giuliano, en août, s'accrédite de plus en plus. On dit qu'elle aurait lieu à Reichenhall, près de Salzbourg, où le comte Berchtold trait faire une cure.

Le Ministre de la Guerre russe à Berlin

Berlin, 1er juillet. — Le général Soukhomlinoff, ministre de la guerre de Russie, est arrivé à Berlin.

CHOSES & AUTRES

— Voilà la *Comédie-Française* installée aujourd'hui à l'Opéra-Comique. Tous les journaux annoncent cette bonne nouvelle.

— A grand orchestre.

***

— Avec ce déménagement, il ne faudra pas s'étonner s'il y a dans la mise en scène de la Comédie-Française quelques variantes.

— A l'Opéra-Comique, dites : des variations.

Les incendies de Constantinople

PLUS DE TROIS CENTS MAISONS BRULÉES. — LA MAISON DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DÉTRUITE.

Constantinople, 1er juillet. — La maison où un incendie s'est déclaré, et qui est voisine du Konak de Talaat bey, était habitée par des réfugiés. Le feu s'est propagé rapidement.

A la Sublime Porte même, les archives du ministère des affaires étrangères ont dû être portées dans le dépôt souterrain du Croissant Rouge égyptien.

On évalue le nombre des maisons brûlées à 300.

Les autorités ont pris immédiatement des mesures énergiques. La Sublime Porte est préservée et gardée militairement.

Constantinople, 1er juillet. — On confirme que la maison de Talaat bey, ministre de l'intérieur, a été détruite par l'incendie.

LES INCIDENTS MILITAIRES : LA RÉPRESSION

Douze Membres de la C.G.T. arrêtés à Paris
Autres arrestations opérées dans les Départements

A PARIS

Paris, 1er juillet. — En vertu d'un mandat d'amener, M. Drioux, juge d'instruction qui avait été chargé d'ouvrir une information sur les actes d'insurbordination militaire qui s'étaient produits dans l'Est, a décerné, ce matin, un certain nombre de mandats d'arrêts, qui ont été exécutés à la première heure à Paris par les commissaires de police du quartier et par M. Niclause, sous-chef de la sûreté.

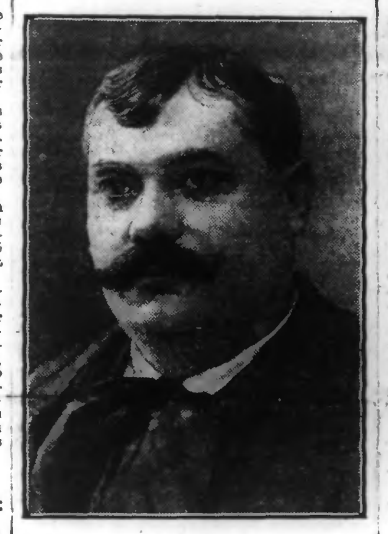

M. HUBERT
secrétaire du syndicat des terrassiers de la Seine

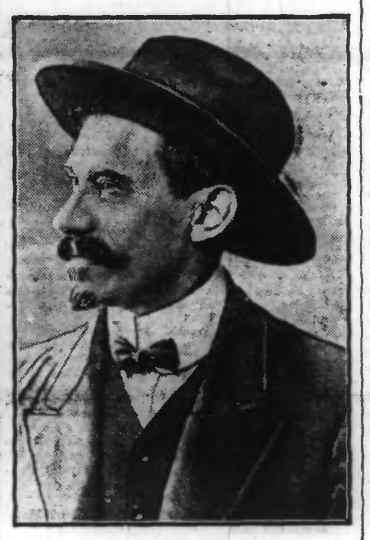

M. MARCK
trésorier de la C. G. T.

Voici les noms des personnes qui ont été arrêtées :

1° Etcheverry, ex-secrétaire général de l'Union des charpentiers en bois;

2° Monteron, secrétaire du Syndicat des travailleurs des omnibus;

3° Guillemin, ex-trésorier du syndicat des terrassiers;

4° Dalstein, secrétaire du Syndicat des monteurs-électriciens;

5° Viau, secrétaire de la Chambre syndicale de la maçonnerie de la Seine;

6° Marck, trésorier de la C.G.T.;

7° Morin, trésorier du Syndicat des terrassiers de la Seine;

8° Gauthier, secrétaire de la Chambre syndicale des charpentiers en bois;

9° Andrieux, secrétaire de la Chambre syndicale des charpentiers en fer de la Seine;

10° Hubert, secrétaire du Syndicat des terrassiers de la Seine;

11° Jacquemin et 12° Labat, de la Fédération communiste-anarchiste.

Tous sont inculpés d'excitation de militaires à la désobéissance; ils ont été écroués au dépôt sans aucun incident.

M. Fêtre, commissaire au contrôle général, qui était chargé d'arrêter un nommé Marchand, n'a trouvé personne au domicile de celui-ci. De même M. Legrand, qui devait arrêter M. Ledu, ex-secrétaire du Syndicat des terrassiers, 23, rue Saint-Maur, n'a pu exécuter son mandat, Ledu étant absent de Paris, en ce moment.

EN PROVINCE

En outre, des arrestations qui ont été opérées à Paris ce matin, les arrestations suivantes ont été faites au lever du jour : Camille Vincent, secrétaire du Syndicat des terrassiers de Seine-et-Oise, qui a été arrêté à Lardy, par M. Vidal et M. Calmettes, commissaires spéciaux à Versailles; Hervier, secrétaire de la Bourse du travail de Bourges; Varnat et Lebon, secrétaire et trésorier des dockers de Nantes.

A Saint-Malo, un mandat d'amener a été lancé contre M. Batas, secrétaire de la Bourse du Travail de cette ville. Ce mandat n'a pu être encore exécuté, la police n'ayant trouvé M. Batas ni à son domicile, ni à la Bourse du Travail.

A Rouen, le service de la Sûreté a procédé, ce matin, sur mandat de M. Drioux, juge d'instruction à Paris, à l'arrestation du secrétaire-trésorier du syndicat du Bâtiment, M. Giron, qui est inculpé d'excitation de militaires à la désertion.

A Valenciennes, sur mandat dudit M. Drioux, juge d'instruction à Paris, Eugène Tessen, 37 ans, secrétaire du syndicat des métallurgistes, demeurant rue des Ilots, a été arrêté mardi matin, par M. Blanc, commissaire spécial à la gare, à la suite des perquisitions opérées dernièrement chez les antimilitaristes.

Ecroué aussitôt, il a été conduit ce même jour à Paris.

L'INSTRUCTION

Tous les militants arrêtés sont inculpés en vertu de l'article 2 de la loi du 28 juillet 1894, sur les menées anarchistes, pour provocation de militaires à la désobéissance.

Le juge d'instruction Drioux veut, en outre, atteindre l'œuvre du *Sou du Soldat* elle-même et ne pas se contenter de poursuivre les dirigeants individuellement.

M. Drioux a établi que les circulaires du *Sou du Soldat* envoyées à des militaires ont été rédigées en conformité des décisions prises lors des derniers congrès de la C.G.T., notamment du congrès du Havre.

Dès cet après-midi, M. Drioux, juge d'instruction, a fait subir un interrogatoire d'identité aux douze militants arrêtés à Paris. Ils étaient assistés par Me Laval. Un service d'ordre important avait été organisé autour du palais.

LES INCULPÉS

Les inculpés appartiennent tous, sauf deux, à la Fédération du Bâtiment, qui a donné à sa propagande du *Sou du Soldat* un développement et un caractère qui ont motivé déjà à plusieurs reprises, des poursuites et des condamnations. M. Viau, en particulier, a été l'objet, il y a peu de mois, d'une condamnation prononcée par la Cour d'assises de la Seine, en compagnie de deux de ses collègues du syndicat de la maçonnerie. Un seul des inculpés fait partie du Bureau confédéral. C'est M. Marck, qui a subi déjà de nombreuses condamnations pour sa propagande révolutionnaire. Le syndicat des travailleurs des omnibus, dont M. Monteron est le secrétaire, est une organisation dissidente à tendance révolutionnaire, qui est en opposition de doctrine avec le syndicat du personnel des omnibus.

L'émotion dans les milieux syndicalistes

En quelques minutes, la nouvelle se répandait comme une traînée de poudre dans les diverses organisations et l'émotion fut à son comble quand on sut que quelques-uns des principaux syndicalistes étaient sous les verrous.

De toutes parts s'élevèrent des protestations.

Qu'on nous arrête en bloc ! criait-on; c'est une indignité digne de ce gouvernement de réaction !

Le premier moment de stupeur et de trouble passé, on envisagea les causes de ces arrestations. On fut d'accord sur ce point qu'elles sont la conséquence des perquisitions qui avaient eu lieu à la Bourse du Travail il y a un mois environ.

La C.G.T. présentait ce matin la plus vive animation. De nombreux syndicalistes étaient venus aux nouvelles dès qu'ils avaient eu connaissance des arrestations.

Les secrétaires de fédérations étaient naturellement fort entourés. Voici les déclarations qui ont été faites par l'un d'eux :

— Nous ne sommes pas autrement surpris des nouvelles poursuites intentées contre les militants. Le président du Conseil vient de prouver une fois de plus qu'il se trouve à la tête d'un ministère qui combat la classe ouvrière. Il a obéi aux injonctions des journaux officieux qui demandent tous les jours la dissolution de la C. G. T.

On veut mater les organisations syndicales. Nos gouvernants espèrent arriver à leurs fins en appliquant les lois scélérates.

L'avenir leur prouvera qu'ils se trompent étrangement.

M. Viau, l'un des principaux militants arrêtés, appartient au syndicat de la maçonnerie. Son arrestation a provoqué parmi les adhérents de celui-ci la plus vive surprise. Le permanent de son organisation nous a déclaré à ce sujet :

— J'ai passé la soirée avec Viau. Il est très malade en ce moment, et la mesure prise contre lui m'inspire les plus vives inquiétudes pour son état de santé. Viau a déjà fait six mois de prison naguère pour le « Sou du Soldat ».

Je puis affirmer qu'il n'est pour rien dans les incidents de Nancy.

Nous n'avons jamais, ici, envoyé la moindre circulaire.

Ajoutons que la C.G.T. se réunira incessamment en vue de protester contre l'arrestation de ses principaux dirigeants.

LES QUOTIDIENNES

La Verrerie aux..... Actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires de la Verrerie ouvrière d'Albi vient d'avoir lieu.

On sait que la situation de la fameuse usine est tout à fait précaire. Il y a quelques mois, à la suite d'incidents retentissants, l'expérience fut à la veille de se terminer brusquement. Les révélations courageuses de l'ingénieur Spinetta sur la mauvaise gestion de l'affaire et le rendement insuffisant du travail, créèrent entre les ouvriers et les actionnaires un conflit qui dure toujours.

La conclusion du rapport de l'ingénieur tenait tout entière dans ce dilemme : « Fermeture ou dictature. »

Dans ces conditions, l'assemblée de dimanche présentait, on le comprend, un grand intérêt. On allait savoir enfin, si les ouvriers verriers, les « souffleurs », l'emporteraient sur les administrateurs sages et les dirigeants, c'est-à-dire, si l'affaire devait continuer à être menée « révolutionnairement » ou bien si, revenant aux méthodes patronales, la verrerie d'Albi connaîtrait l'autorité, la « dictature », selon l'expression de M. Spinetta.

L'assemblée générale a été nettement hostile aux « souffleurs ». Le citoyen Delzant, secrétaire de la Fédération des ouvriers verriers a été sévère pour ces travailleurs imprévoyants qui, par leur faute ont compromis la bonne marche de l'usine. Le problème, a-t-il dit, est plutôt un problème moral qu'une question de salaire.

Une mesure a été finalement votée, qui montre l'état d'esprit de l'assemblée : le Conseil d'administration de la verrerie, qui comprenait autrefois six ouvriers verriers et trois actionnaires, sera composé désormais de six actionnaires et de trois ouvriers.

La Verrerie d'Albi ne sera donc plus la Verrerie aux Verriers, mais la Verrerie aux ouvriers de tous les syndicats, de toutes les organisations socialistes.

La conclusion à tirer de tout cela c'est que l'expérience révolutionnaire a échoué. Elle ne pouvait réussir, dans les conditions où elle était faite, que si les ouvriers avaient possédé d'exceptionnelles qualités professionnelles jointes à des vertus morales absolument remarquables.

Le socialisme, malheureusement, n'est pas une école de désintéressement, d'abnégation et de sacrifice. Ce n'est pas en prêchant la haine, l'envie, la jouissance et la révolte qu'on forme des hommes de dévouement et de devoir.

Maurice Aubert.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

De Copenhague à La Haye

NOUVEL EXPLOIT de l'aviateur Brindejonc des Moulinais

L'ARRIVÉE DANS LA CAPITALE HOLLANDAISE

Copenhague, 1er juillet. — L'aviateur Brindejonc des Moulinais est parti ce matin, à 5 h. 31, pour Hambourg et La Haye.

La Haye, 1er juillet. — L'aviateur Brindejonc des Moulinais, venant de Copenhague, a atterri à La Haye à 12 h. 59, après une escale à Hambourg à 7 h. 54.

M. Vandenberghe Van Heemstede, souhaite la bienvenue à l'aviateur au nom de l'Aéro-Club royal des Pays-Bas et après l'avoir félicité de ses succès lui offrit une couronne aux couleurs françaises et néerlandaises. M. de Booy vint également saluer l'aviateur au nom de la société aéronautique.

L'aviateur Brindejonc des Moulinais a parcouru d'un vol la distance de Copenhague à Hambourg, soit 290 kilomètres, puis la distance de Hambourg à La Haye, soit 430 kilomètres, ce qui fait un total de 720 kilomètres en deux étapes. La distance totale parcourue par lui depuis Paris, est de 4.420 kilomètres.

LE RETOUR A PARIS

La Haye, 1er juillet. — Brindejonc des Moulinais a l'intention de partir pour Paris demain matin, entre sept et huit heures. Il compte arriver vers quatre heures de l'après-midi.

LES AFFAIRES MAROCAINES

MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

Marseille, 1er juillet. — Le vapeur *Gaule*, venant de Casablanca, est arrivé à Marseille, ramenant les cercueils de treize soldats tués au Maroc.

LE COLONEL MANGIN

Rabat, 1er juillet. — La pacification du Tadla ayant fait assez de progrès à la suite des derniers engagements, pour permettre aux troupes de prendre leurs quartiers d'été, le colonel Mangin partira prochainement en congé pour la France. Il sera remplacé dans son commandement par le colonel Duplessis.

L'incendie d'une fabrique de munitions à Vienne

TRENTE PERSONNES BLESSÉES UN MILLION DE DÉGATS

Vienne, 1er juillet. — L'incendie de la fabrique de munitions de Wœllersdorf a été probablement allumé par quatre ouvriers civils employés à la section 5. Ils ont été arrêtés pendant l'incendie. Une trentaine de personnes ont été légèrement blessées. Les dégâts sont évalués à un million environ.

Conseil des Ministres

Paris, 1er juillet. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré. Voici le texte du compte-rendu officieux de la délibération :

LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES FIXÉES AU 3 AOUT

Le Conseil arrête la date du 3 Août pour les élections départementales.

LA SOLDE DES OFFICIERS

Le ministre des Finances a été autorisé à déposer, ce soir, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi sur l'amélioration de la situation matérielle des officiers et sous-officiers des armées de terre et de mer, ainsi que des militaires de la gendarmerie. La dépense totale est évaluée à 65 millions.

L'EXPOSITION DE MARSEILLE

Le Conseil a décidé que l'Exposition coloniale de 1916 aura lieu à Marseille et il a approuvé, en principe, l'organisation, à Paris, pour la même année d'une Exposition internationale d'art décoratif moderne.

AU CONSEIL D'ETAT

Le Garde des Sceaux a présenté à la signature du Président de la République un décret nommant conseiller d'Etat, M. Gueret-Desnoyers, maître des requêtes en remplacement de M. Sainseré, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller d'Etat honoraire.

AU CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Le Ministre du Travail a soumis à la signature du Président de la République un décret augmentant de deux représentants ouvriers et de deux représentants patronaux, le nombre des membres du Conseil supérieur du travail. Les deux sièges de représentants ouvriers sont attribués à la corporation des voyageurs de commerce et à l'industrie du livre. Les deux sièges de représentants patronaux aux groupes du commerce et aux industries polygraphiques.

LES LOIS SOCIALES

Le Ministre du Travail a fait également signer un décret instituant une commission chargée d'étudier dans leur ensemble les conditions de la participation du corps médical à l'application des lois sociales.

MORT DE M. Henri Rochefort

Paris, 1er juillet. — On annonce la mort, à Aix-les-Bains, où il était en traitement depuis un an, de M. Henri Rochefort, le célèbre polémiste.

Né le 30 janvier 1830, M. Rochefort, était le fils du marquis de Rochefort-Lucay. D'abord expéditionnaire à l'Hôtel de Ville, il se tourna bientôt vers le journaliste et collabora successivement à l' « Evénement » et au « Figaro ». M. Rochefort se faisait, en même temps, une notoriété au théâtre comme vaudevilliste. C'est vers la fin de l'Empire surtout, lorsqu'il abandonna le « Figaro », pour fonder la « Lanterne », que M. Rochefort se révéla comme polémiste. Ses violentes attaques contre le régime lui valurent un an de prison et dix mille francs d'amende. Ses pamphlets lui attirèrent même plusieurs duels.

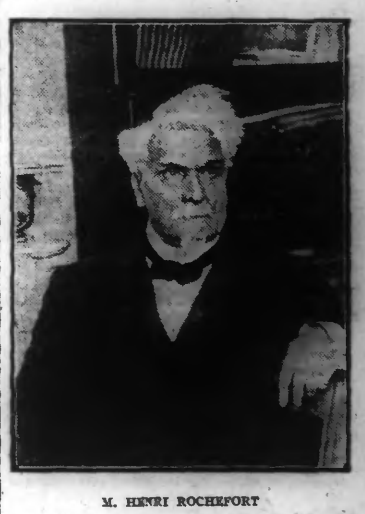

M. HENRI ROCHEFORT

La « Marseillaise » qu'il fonda, peu de temps après, lui valut également six mois de prison. Ces diverses condamnations lui ouvrirent les portes du corps législatif où l'envoyèrent siéger les éléments opportunistes. Son attitude pendant la Commune, le fit envoyer à Nouméa d'où il s'évada. L'amnistie de 1880 lui permit de rentrer à Paris. Il fonda alors l' « Intransigeant » où il se fit remarquer par ses attaques contre les plus hauts personnages républicains.

En 1888, le général Boulanger trouva un ardent champion de sa propagande révisionniste dans M. Rochefort, qui, l'année suivante, fut impliqué dans les poursuites dirigées contre le général devant la Haute-Cour. Il fut condamné par contumace à la détention à perpétuité dans une enceinte fortifiée. Mais M. Rochefort s'était mis en sûreté en Angleterre d'où il dirigeait son journal. Il revint en France, où les amis de Dreyfus trouvèrent en lui un redoutable adversaire.

Actuellement, M. Rochefort collaborait à la « Patrie ».